

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

**OBJET : Ports départementaux : mesures de soutien liées à la crise sanitaire.
Réduction du montant des redevances d'occupation du domaine public
portuaire pour les professionnels.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le principe de réduction du montant de la redevance annuelle due par les professionnels bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public des ports dont le Département est l'autorité gestionnaire.
Une réduction de 100% sera appliquée pour les périodes de fermeture imposées par les mesures gouvernementales et une réduction de 50 % sera appliquée pour la période comprise entre la fin des mesures gouvernementales susvisées et la fin de la période d'urgence sanitaire fixée par le gouvernement, soit le 10 juillet inclus.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à mettre en place cette mesure de soutien et à signer tous les documents afférents.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

